



Crise du COVID-19 :

Quelles mesures fiscales dans les pays à faible revenu ?



La crise liée au coronavirus apparaît dans un contexte où la communauté internationale a reconnu comme principale source de financement du développement la mobilisation des recettes publiques intérieures (troisième Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement, Addis-Abeba, du 13 au 16 juillet 2015). Les flux d'aide publique au développement ont été réorientés à court terme vers de l'aide d'urgence humanitaire, et les budgets alloués à moyen terme risquent de se résorber dans la mesure où les principaux donateurs ont aussi été (durement) touchés par la crise sanitaire et celle économique qui y est liée. L'enjeu de mobilisation de ressources internes pour les États à faible revenu est donc extrêmement pressant.

Selon les *Perspectives Économiques Régionales* d'avril publié par le FMI (2020-A), une contraction économique de 1,6% est attendue en Afrique subsaharienne en 2020, le pire résultat jamais enregistré, menaçant d'inverser les récents progrès en matière de développement. Les strictes mesures d'endiguement et d'atténuation que les pays ont dû prendre pour limiter la propagation du COVID-19 perturbent la production et réduisent nettement la demande. Au Burkina Faso par exemple, sur la baisse de 12% des recettes fiscales attendue suite à la crise, presque 4% proviennent des mesures fiscales d'urgence mises en place. L'effondrement de la croissance économique mondiale ainsi que le resserrement des conditions financières ont en outre de fortes retombées sur la région, et ces effets vont être aggravés par la brusque baisse des cours des produits de base, notamment du pétrole. Si dans la situation sanitaire actuelle, les difficultés sont au moins accentuées dans les plus grands pays de la région, les États plus petits risquent quant à eux de s'enliser dans des situations insoutenables.

La pandémie de COVID-19 atteint le continent à un moment où la plupart des pays manquent d'espace budgétaire pour absorber un tel choc, ce qui complexifie la riposte des pouvoirs publics (FMI, 2020-B). Les mesures fiscales peuvent toutefois être utilisées pour atténuer certaines pertes économiques et favoriser la reprise. Le défi des gouvernements est donc de soutenir les agents économiques qui supportent directement le coût de cette crise, alors même que le contexte entraîne une perte importante de leurs capacités de financement.

1. Quelles recommandations de politique fiscale pour accompagner la crise ?

Les enjeux de la politique fiscale en temps de crise sont multiples, entre résilience, efficacité, équité et pertinence au regard du contexte national. Dans les faits, la politique fiscale est indispensable pour soutenir les ménages et les entreprises.

1.1. Adapter la fiscalité indirecte

Les pays en développement qui ont déjà mis en place la **TVA** devraient considérer toutes les mesures nécessaires pouvant contribuer à améliorer son fonctionnement en situation de crise, notamment par des mesures de simplification (Mansour et Schneider, 2019).

Dans le cadre de la gestion des effets du COVID-19, l'OCDE (2020) affirme que les mesures de soutien à la consommation doivent être mises en place bien que leur efficacité puisse être limitée dans les pays les plus sévèrement touchés. Dans l'idéal, ces mesures fiscales temporaires devraient être fondées sur des analyses d'impact. Dans les faits, de telles analyses ne sont que très rarement conduites. Selon les résultats de ces études, des mesures pour limiter la surcharge de coûts devraient être prises, par exemple la réduction ou l'exonération de TVA sur les produits alimentaires et d'hygiène essentiels. De telles mesures ont déjà été prises, par exemple au Kenya pour soutenir la demande.

Une autre difficulté, soulevée par l'ICTD (Gallien et van den Boogard, 2020), est le moindre impact de telles mesures dans les pays où le secteur informel est important, soit la plupart des pays en développement. Dans ce cadre, l'aide devrait plutôt être fournie aux individus et aux ménages par le biais de transferts en espèces, d'un revenu minimum ou de subventions à l'énergie et au logement pour les plus pauvres par exemple. Les pays en développement pourraient également souhaiter impliquer davantage les autorités locales pour identifier et cibler les plus vulnérables.

De la même manière que pour la TVA, la situation de crise conduit à réduire les **droits de douane** sur les produits de première nécessité, médicaments et biens alimentaires essentiels notamment. La différence fondamentale entre ces deux impôts est que la politique douanière, c'est-à-dire les suspensions de droit de douane ou les réductions de taux, devrait, dans le cadre d'une union douanière, être harmonisée afin de sauvegarder le tarif extérieur commun.

Par expérience, les Etats devraient être amenés à anticiper dès maintenant les conditions d'un retour à la normale en ce qui concerne ces mesures exceptionnelles. Pour mémoire, les pays d'Afrique centrale ont maintenu depuis 2008 les mesures transitoires prises pour lutter temporairement contre la vie chère.

Les **droits d'accises** sont peu utilisés dans les pays en développement comme outils de mobilisation de ressources (Mansour et Schneider, 2019). Pourtant, les accises qui sont des taxes faciles à collecter constituent un potentiel important de recettes dans les pays africains. L'enjeu est en grande partie lié à la perception de ces taxes qui renchérraient certains biens consommés par des individus à faibles revenus (boissons, cigarettes). La situation de crise pourrait être une opportunité pour inciter au renforcement de l'utilisation de cet outil - source de recettes dans un contexte de perte de capacité de financement - le rendant plus acceptable par les consommateurs.

1.2. Définir une fiscalité directe mesurée et plus équitable

En matière d'**impôt sur le revenu des personnes physiques**, envisager une hausse des taux pour les tranches supérieures permettrait de sécuriser des recettes (Mansour et Schneider, 2019).

Concernant l'**impôt sur le bénéfice**, petites, moyennes et grandes entreprises ne sont pas égales en terme de résilience face à une crise comme celle du COVID-19, et les États en période de crises doivent en tenir compte à court terme. Afin de veiller à la survie des entreprises, le FMI (2020-C)

recommande de réduire ou supprimer provisoirement les taxes professionnelles minimum sans lien avec la rentabilité des entreprises, ainsi que celles sur le chiffre d'affaires et celles simplifiées frappant les petites entreprises. A l'inverse, les exonérations temporaires d'impôt, les baisses d'impôt sur les dividendes et les plus-values, les allègements de la fiscalité environnementale ainsi que les amnisties fiscales généralisées ne devraient pas être considérées.

De la même manière que pour les réductions de TVA, Gallien et van den Boogaard (ICTD, 2020) rappellent que les réductions de charges en général sur les entreprises n'ont pas d'effet sur l'économie informelle, puisque de nombreuses entreprises ne sont, de fait, pas taxées directement. La simplification de la fiscalité par des mesures administratives et politiques, y compris la simplification des impôts pour les micro-entreprises, pourrait contribuer à faire entrer à plus long terme certains travailleurs informels dans le secteur formel (OECD, 2020-A). En République de Guinée, le PACCAF (Projet d'appui aux corps de contrôle et à l'administration fiscale en République de Guinée) a fait le choix de conditionner les aides accordées aux entreprises à une formalisation quand ces dernières relèvent du secteur informel.

2. Quel rôle pour l'administration fiscale dans la gestion de la crise du COVID-19 ?

En temps de crise, la réactivité des administrations fiscales est essentielle pour limiter les conséquences qui y sont liées. A court terme, des mesures doivent être prises rapidement en intégrant les baisses de capacités des ménages et des entreprises et la distanciation sociale indispensable en période de crise sanitaire. Dans le même temps, les enjeux de gouvernance sont exacerbés.

2.1. Assurer une bonne gouvernance en période de crise sanitaire

Définir une bonne gouvernance à court terme en gestion de crise via l'ensemble de la chaîne de gestion des finances publiques apparaît comme une priorité. L'essentiel de cette question revient d'une part à trouver les moyens d'assurer la continuité des activités des administrations fiscales et de garantir des conditions de travail saines pour le personnel et les contribuables afin d'assurer le maintien de la collecte des recettes fiscales et, d'autre part, à accroître la transparence dans la gestion des opérations fiscales et douanières.

Cette exigence d'un fonctionnement à main-d'œuvre réduite (en raison des mesures d'isolement et de personnels touchés par le virus) devant assurer le fonctionnement administratif des institutions fiscales et douanières « à distance » relève d'un enjeu technique et doit s'articuler avec le principe de redevabilité. Les administrations doivent assurer la transparence à tous les niveaux, la traçabilité de leurs opérations, en particulier le suivi des dépenses fiscales amenées à s'accroître temporairement, et le contrôle de la destination des biens exonérés. L'accroissement probable des régimes d'exception et le risque de fragilisation des administrations qui y est associé constituent un argument supplémentaire pour que les bailleurs remettent en cause leurs exigences en matière d'exonération de l'aide-projet (Caldeira, Geourjon, Rota-Graziosi, 2020).

2.2. Le FMI (2020-E) et l'OCDE (2020-A) ont recommandé la mise en place d'une équipe de gestion de crise à haut-niveau, à-même de concevoir et de mettre en œuvre le plan de continuité des activités. Cette *task force* a pour mission prioritaire l'établissement d'un plan de contingence, définissant les structures stratégiques qui permettront de contrôler et de minimiser les conséquences de la crise actuelle, et ce, à travers des procédures alternatives adaptées, planifiées, viables et faisables. En République de Guinée, les experts de la MAMRI (Mission à la mobilisation des ressources intérieures) et du PACCAF appuyant les administrations dans la mobilisation des recettes fiscales avant la pandémie se sont adaptés au contexte et ont largement contribué au plan de riposte mis en place pendant la crise. Céline Yonaba Coulibaly, conseillère technique auprès du Ministre chargé des Finances du Burkina Faso, appelle quant à elle à une relance coordonnée dans un cadre communautaire (UEMOA, CEDEAO). **S'adapter à la baisse des capacités d'acquittement des obligations fiscales et éviter les dérives**

Les mesures de confinement et de distanciation sociale mises en place dans un grand nombre de pays ont entraîné une réduction importante des activités économiques. Dans ces conditions, les revenus personnels et les ventes des entreprises ont été drastiquement réduits, parfois totalement supprimés. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte cette situation et assouplir les obligations des contribuables.

Par ailleurs, favoriser la solidarité en temps de crise est essentiel : le FMI (2020-E) et l'OCDE (2020-A) incitent les pouvoirs publics à suivre de près les plus importants contribuables, censés pouvoir respecter les règles ordinaires en matière de déclaration et de paiement. Considérant la réduction des revenus des personnes physiques et morales pendant la crise, l'administration doit donc être précisément en mesure de distinguer ceux qui peuvent s'acquitter d'un impôt, et ceux qui n'en ont plus les capacités.

Certains secteurs sont plus résilients que d'autres dans les États en période de crise. Par exemple, le COVID-19 a déclenché une combinaison unique de chocs sur les marchés des produits de base, notamment en Afrique, affectant simultanément l'offre et la demande. Certains secteurs se trouvent plus durement touchés – énergie (2020-I), secteur bancaire - et requièrent donc une attention particulière de la part des pouvoirs publics pour garantir leur survie, notamment via un allègement de la pression fiscale. A l'inverse, d'autres secteurs comme les télécommunications s'épanouissent pleinement dans ce nouveau contexte de distanciation sociale.

Concernant les entreprises en baisse de capacité, Mansour et Schneider (FMI, 2019) ont identifié les points suivants : (1) prolonger les délais de dépôts de paiement des déclarations fiscales (à l'exception des impôts sur la consommation, dont la TVA, pour lesquels les entreprises ne sont que des collecteurs), (2) assurer la transparence sur les agents concernés, (3) permettre la réduction des acomptes en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques et d'impôt sur les sociétés afin d'anticiper la baisse prévisible des revenus, (4) assouplir les conditions de paiement des arriérés d'impôts par versements échelonnés et (5) accélérer les remboursements de crédits. Afin de soutenir le tissu économique mis en danger à court terme, l'administration doit s'efforcer d'accélérer les

remboursements de TVA et les autres remboursements légitimes (FMI, 2020-E), en procédant toujours néanmoins à des vérifications post-crisis. La Direction Nationale des Impôts de la République de Guinée a notamment réduit son délai de remboursement de TVA à deux semaines contre trente jours avant la crise. Dans le cas particulier du secteur bancaire, le soutien des États doit prévoir un volet fiscal sous forme d'incitations visant à limiter une trop importante baisse de l'offre de crédit indispensable, pour soutenir les PME. Mansour et Schneider (FMI, 2019) préconisent ainsi l'articulation d'un impôt sur les bénéfices et d'une taxe sur la valeur ajoutée spécifiques au secteur bancaire.

Dans une situation de crise, les administrations doivent redoubler d'effort pour faire preuve de rigueur. Les conséquences des mesures visant à réduire la pression sur les entreprises doivent être suivies de près, afin de prévenir ou de détecter d'éventuels abus (FMI, 2020-F). En République de Guinée, les mesures en faveur des entreprises ont parfois été mal comprises par ces dernières et certaines ont confondu le report des obligations de paiement avec le report des obligations déclaratives. Un suivi de ces obligations a ainsi été mis en place et la communication a été renforcée que ce soit au niveau des organisations de professionnels ou auprès des particuliers par des relances téléphoniques. La crise actuelle réduit temporairement (sans toutefois les éliminer) les contrôles et le recouvrement des arriérés, et réoriente l'application des mesures de contrainte vers les manquements les plus critiques et/ou générés par le contexte. En priorité, les administrations devraient développer des critères permettant d'identifier les abus flagrants et les activités frauduleuses liées au COVID-19 et mettre en œuvre des mesures d'exécution autorisant des poursuites lorsque cela est justifié. Par exemple, les administrations devront s'assurer que les intérêts, les loyers et autres charges dont le paiement aura été annulé ne soient pas considérées comme telles pour le calcul du revenu imposable. Le FMI (2020-E) préconise également de vérifier que les retenues à la source de l'impôt correspondent à une estimation plausible des résultats à venir (et non pas basées sur des données rétrospectives), et d'offrir des facilités de paiement aux contribuables capables de prouver leurs problèmes de trésorerie à court terme. Dans le prolongement de telles mesures, les administrations doivent veiller à ce que les intérêts de retard de paiement soient raisonnables, et qu'ils renoncent à appliquer des pénalités dans les cas de sérieuses difficultés financières. En outre, les administrations fiscales doivent accorder une attention particulière aux secteurs qui ont bénéficié de la crise, tel que le secteur des télécommunications, en pleine expansion, générant de plus en plus de ressources (Banque mondiale, 2020). Le défi pour les administrations est finalement de distinguer les comportements abusifs et les entreprises en grande difficulté incapables de faire face aux échéances de paiement - les pénalités devant être réduites voire supprimées dans le second cas (FMI, 2020-E).

En ce qui concerne les administrations douanières, les inspections fondées sur les risques peuvent être réduites (mais maintenues), et la poursuite des infractions mineures facilitée. Ces recommandations sont faites à la fois par le FMI (2020-F ; Montagnat-Rentier, 2019) et l'OCDE (2020-A). Par ailleurs, le défi spécifique des administrations douanières est, d'une part de faciliter les importations de biens essentiels à la gestion de la crise, notamment les médicaments, masques et

biens alimentaires et, d'autre part, de maîtriser les flux de biens exonérés ou bénéficiant de procédures particulières (aide sanitaire d'urgence)¹.

3. Comment concilier mesures d'urgence et stratégies de réformes ?

D'une manière générale, dans une situation de crise qui implique une certaine vulnérabilité et une potentielle instabilité, les réformes identifiées doivent être engagées de manière mesurée, en prenant en compte notamment les conséquences à court terme de celles-ci. Néanmoins, la crise ne doit pas justifier ou servir de prétexte à la suspension de réformes essentielles pour préparer l'avenir. Dans certain cas, la crise peut même être une occasion d'accélérer les réformes envisagées (par exemple la taxation de l'aide-projet) ou initiées (telles de celles du numérique).

La crise constitue un argument supplémentaire pour enfin remettre en cause définitivement l'exonération de l'aide-projet (Caldeira, Geourjon et Rota-Graziosi, 2020). En effet, en période d'afflux important d'aide extérieure, y compris celle d'urgence dont l'exonération est indiscutable, la faiblesse des administrations doit donc être considérée comme un argument supplémentaire en faveur de la fiscalisation des projets financés par les bailleurs. L'aide humanitaire d'urgence ne doit pas être confondue avec l'aide au développement. Cette distinction est fondamentale. L'aide d'urgence est ponctuelle et exceptionnelle, elle ne peut dicter une quelconque norme, ne répondant pas à une logique de développement. Ainsi, si l'exonération fiscale de l'aide humanitaire d'urgence, réservée à des produits spécifiques bien identifiés, est justifiée, la fiscalisation ne devrait concerner que le financement des projets de développement.

Certaines conséquences de la crise ont déjà pu être mises en évidence. En particulier, le FMI (2020-H) a noté que les administrations qui ont progressé dans la numérisation de leurs processus internes et des procédures de paiement par les contribuables ont pu poursuivre l'essentiel de leurs opérations tout en pratiquant la distanciation sociale requise pour endiguer la propagation du coronavirus. A l'inverse, les administrations touchées par les mesures de confinement peu ou mal équipées en télé-procédures substantielles ont eu du mal à maintenir le fonctionnement des systèmes fiscaux et commerciaux. C'est l'une des principales caractéristiques de cette crise sanitaire que d'avoir rendu plus saillantes encore les inégalités face à la digitalisation.

Cette observation devrait inciter à investir dans le renforcement des administrations fiscales, grâce à un recours accru aux nouvelles technologies et à la numérisation. Assurer le maintien de l'administration des systèmes fiscaux et douaniers est avant tout un défi technique (FMI, 2020-H ; OECD, 2020-A ; CREDAF, 2018-2019), dont la poursuite ne peut être envisagée qu'à travers l'application et la mise en place de plans de continuité ambitieux. Les nouvelles technologies et procédures permettent de travailler à distance. L'usage d'outils informatiques (téléphone et ordinateurs, technologies de scanners aux frontières), peuvent faciliter le redéploiement du

¹ L'aide sanitaire d'urgence devrait être distinguée de l'aide-projet.

personnel administratif dans un cadre plus efficace, mais aussi plus sûr d'un point de vue sanitaire (FMI, 2020-D). La digitalisation de la douane nigérienne a également permis de mettre en place un suivi hebdomadaire puis journalier de la crise et de ses effets. En outre, ces technologies ont le potentiel de faciliter le paiement sécurisé en ligne, ce qui réduit les risques de corruption et permet de sécuriser les recettes (FMI, 2020-H). Dans cette optique, la Direction National des Impôts de la République de Guinée met actuellement en place une plateforme de télé-déclaration et de télé-paiement et continue à développer la plateforme des numéros d'identification fiscal permanent et la géo-localisation.

En ce qui concerne la douane, le FMI (2020-E-F) et l'OCDE (2020-A) ont insisté sur l'articulation de mesures de facilitation et de digitalisation des procédures, autant dans un souci de protection des personnels que de l'amélioration de leur performance.

Malgré les difficultés de la crise de COVID-19, les réponses qui sont élaborées pour les surmonter doivent être envisagées comme des étapes vers l'après-crise (OECD-B) et la poursuite de réforme vers des administrations plus performantes et des systèmes fiscaux plus efficaces et plus justes. Ainsi, le Burkina Faso souhaiterait accélérer les réformes fiscales dans le secteur foncier qui représente jusqu'alors un réel manque à gagner pour les recettes publiques. En République de Guinée, c'est une seconde série de mesures de dimension plus structurelles qui est en cours d'élaboration pour tenter de consolider la résilience à moyen terme des populations et de l'économie guinéenne.

Au cours du webinaire « Mobiliser les ressources intérieures en situation post crise dans les pays en développement » de la plateforme MRIP (Mobilisation des Ressources Intérieures Publiques), des experts de trois pays africains différents, le Burkina Faso, le Niger et la République de Guinée, sont revenus sur l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 dans leur pays. Chacun a mis en avant les mesures mises en place par les administrations fiscales pour tenter d'amortir la crise. Nombreuses de ses mesures ont d'ailleurs été recommandées dans la littérature sur le sujet citée ci-dessus. En outre, les différents intervenants ont tous souligné l'importance de continuer des réformes fiscales malgré la crise. En effet, certaines réformes déjà engagées ces dernières années par le PACCAF pour l'élargissement de l'assiette fiscale des moyennes entreprises en République de Guinée ont permis d'amortir une partie du choc actuel ; soulignant ainsi leur utilité en toute circonstance.

Pour un contenu plus exhaustif des débats, l'ensemble du webinaire peut être visionné à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=euaWTe5wxsw>

Références

- Banque mondiale (2020). *Commodity Markets Outlook: Implications of Covid-19 for Commodities*, 23 avril 2020.
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33624/CMO-April-2020.pdf>
- Caldeira E., Geourjon A-M., Rota-Graziosi G. (FERDI) (2020). "COVID 19, une raison supplémentaire pour fiscaliser l'aide internationale, et non l'inverse"
<https://ferdi.fr/dl/df-wuRayeNfdi1Ev6i2NTR3Kja6/b202-covid-19-une-raison-supplementaire-pour-fiscaliser-l-aide.pdf>
- CREDAF (2019). Présentation : "L'évaluation des dépenses fiscales : vers des réformes portées par le numérique" Geourjon A-M. - Conférence CREDAF, 10 juin 2019
- CREDAF (2018). « Le consentement à l'impôt et la redevabilité », Caldeira E., Geourjon A-M. - 33ème Colloque international du CREDAF, 29 avril 2018
- FMI (2020-A). Regional economic outlook. Sub-Saharan Africa : COVID-19 : an unprecedented threat to development.
<https://www.imf.org/en/Publications/REO/SSA/Issues/2020/04/01/sreo0420>
- FMI (2020-B). World Economic Outlook: The Great Lockdown. In World Economic Outlook (Issue April).
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/WEO/2020/April/English/Ch1.ashx?la=en>
- FMI (2020-C). Questions fiscales : vue d'ensemble.
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-tax-issues-an-overview.ashx?la=en>
- FMI (2020-D). Special Series on Fiscal Policies to Respond to COVID-19. Business Continuity for Revenue Administrations.
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-business-continuity-for-revenue-administrations.ashx?la=en>
- FMI (2020-E). Administration douanière et fiscale. Réponses.
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-tax-and-customs-administration-responses.ashx?la=en>
- FMI (2020-F). Mesures Prioritaires pour les Administrations Douanières.
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-priority-measures-for-customs-administrations.ashx?la=en>
- FMI (2020-G). Challenges in Forecasting Tax Revenue.
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-challenges-in-forecasting-tax-revenue.ashx?la=en>

- FMI (2020-H). Revenue Administration : Reinvigorating Operations to Safeguard Collection and Compliance. <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/covid19-special-notes/enspecial-series-on-covid19revenue-administrationreinvigorating-operations-to-safeguard-collection-a.ashx?la=en>
- IMF. (2020-I). Mesures budgétaires à prendre face à la forte baisse des prix du pétrole. <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-fiscal-policy-responses-to-the-sharp-decline-in-oil-prices.ashx?la=en>
- Gallien, M. (ICTD), & van den Boogard, V. (ICTD) (2020). To fight Covid-19, only the formal economy is getting tax breaks. The informal economy may be asked to foot the bill – The International Centre for Tax and Development (ICTD) (pp. 1–3). <https://www.ictd.ac/blog/covid-coronavirus-tax-breaks-informal-economy-workers/>
- Mansour, M., & Schneider, J.-L. (2019). How To Design Tax Policy in Fragile States. <https://www.imf.org/en/Publications/Fiscal-Affairs-Department-How-To-Notes/Issues/2019/09/20/How-to-Design-Tax-Policy-in-Fragile-States-48512>
- Montagnat-Rentier, G. (FMI). (2019). Revenue Administration: Short-Term Measures to increase Customs Revenue in Low-Income and Fragile Countries. <https://www.imf.org/en/Publications/TNM/Issues/2019/04/04/Revenue-Administration-Short-Term-Measures-to-Increase-Customs-Revenue-in-Low-Income-and-Fragile-Countries-46715>
- OECD (2020-A). Tax and fiscal policy in response to the coronavirus crisis: strengthening confidence and resilience. https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=128_128575-o6raktc0aa&title=Tax-and-Fiscal-Policy-in-Response-to-the-Coronavirus-Crisis
- OECD (2020-B). Tax administration responses to COVID-19 : Recovery period planning. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/tax-administration-responses-to-covid-19-recovery-period-planning-0ab5481d/>
- Van den Boogard, V. (ICTD) (2020). Fill the gaps, feel the pain: Insights from Sierra Leone on an epidemic’s impact on local taxation, public services, and the poor. <https://www.ictd.ac/blog/sierra-leone-ebola-epidemic-impact-local-tax-public-services-coronavirus-developing-countries/>